

Initiative "anti-burqa"

(initiative "oui à l'interdiction de se dissimuler le visage") :

Argumentaire des Foulards Violets en vue de la votation fédérale du 7 mars 2021

Soutenu par le Groupe de Travail Antiraciste de la Grève féministe genevoise

Décembre 2020

I. Introduction	2
1) Terminologie	2
2) Les Foulards Violets	3
3) Un parlement divisé	4
4) Phénomène rare	4
II. L'initiative	6
1) Le texte	6
2) Notre position	6
III. Argumentaire contre l'initiative	7
1) "Préservation des exigences minimales de la vie en société"	7
1.1 Gestion de l'espace public - "Nécessité de pouvoir reconnaître une personne pour ses démarches administratives" : déjà le cas aujourd'hui	7
1.2 Le port de la burqa : un obstacle à l'intégration?	7
2) "Maintien de l'ordre et de la sécurité publics"	8
3) "Renforcement de la liberté et de l'égalité des sexes"	9
3.1 La question de la contrainte	9
3.1.1 La contrainte est déjà punie dans le Code pénal	9
3.1.2 Le préjugé selon lequel les femmes* qui portent une burqa seraient contraintes est sexiste, raciste et est un déni de démocratie	10
3.2 "La loi sur la burqa doit inclure des programmes d'éducation, coopération, aide humanitaire...." : pointer l'étranger, un écran de fumée sur les réels enjeux féministes	11
3.3 Protéger les femmes*/soumission/enjeux féministes : une vision néocolonialiste, paternaliste, divisante, ...	13
3.4 Le fantasme de "l'islamisation rampante"	16
3.5 La diabolisation des hommes arabo-musulmans : racisme et fémonationalisme	18
IV. Le contre-projet	20
V. Ce qu'on attend de nos allié.e.s féministes - antiracistes	21
VI. Message aux politicien-ne-s et décideurs : revendications féministes et pistes d'action	21

I. Introduction

1) Terminologie

- **Burqa/Niqab**

Il existe une réelle confusion entre les termes de "burqa" et de "niqab". Cela se répercute dans les débats car les deux termes sont utilisés de manière interchangeable alors même qu'ils désignent des vêtements différents.

La **burqa** désigne un habillement qui **recouvre le visage mais également les yeux** au moyen de fins tissus ressemblant à un grillage. Quant au **niqab**, il s'agit d'un vêtement où **le visage est couvert mais les yeux (et sourcils) sont découverts**.

En Suisse, les femmes musulmanes qui portent un habit dissimulant le visage, portent un niqab (yeux et sourcils découverts) et non une burqa. **Cependant, au vu de l'utilisation unanime du terme "burqa" dans le débat public, nous avons décidé de l'utiliser dans notre argumentaire.**



- **Foulard ou voile**

Dans ce document et ailleurs, nous nous évertuons à employer intentionnellement le terme "foulard" et pas "voile". En effet, ces deux mots sont des termes différents et la distinction n'est pas anodine. Comme le souligne Nadiya Lazzouni lors d'une interview², dans la classe politique et médiatique, il y a une volonté de dire "**voile**" pour signifier "**ce qui cache les femmes ou ce qui nie leur identité**". De plus, lorsqu'on parle des femmes qui portent le foulard, on dit d'elles qu'elles "**sont voilées**", "**les femmes voilées**", "**les voilées**"; on les homogénéise ainsi intentionnellement et les réduit à une caractéristique. Ainsi, utiliser le terme "voile" ou "voilée", **terme passif**, participe au préjugé de l'enfermement des femmes

¹ Disponible sur:

<https://www.rtve.es/noticias/20100613/cataluna-impulsa-debate-sobre-prohibicion-del-burka-toda-espana/335365.shtml>

² *De quoi le voile est-il le nom?*, Rokhaya Diallo et Grace Lee, épisode n°21 podcast "kiffe ta race", Binge Audio.

Disponible sur:

<https://www.binge.audio/podcast/kiffetarace/de-quoi-le-voile-est-il-le-nom/?uri=de-quoi-le-voile-est-il-le-nom%2F>

portant un foulard. Toutefois, porter un foulard ne nie pas l'identité des femmes et ne les cache pas. A l'inverse, **le terme "porter un foulard" est actif, et exprime l'action de porter un vêtement** et de simplement désigner un bout de tissu sur la tête, ce qu'est, en réalité le "voile". C'est un vêtement que portent certaines femmes, et qui prend sens d'une manière tout à fait personnelle pour chacune d'elle (ce peut être en raison de leur foi, de leur culture, d'une mode, etc.).

- **Islamophobie**

Dans le cadre de cet argumentaire, le terme islamophobie désigne les comportements de haine envers les personnes de confession musulmane. Il n'inclut pas les critiques faites à l'encontre de l'islam (ce que sous-entend une partie de l'extrême droite) mais désigne l'attitude des individus prétextant la critique constructive et la liberté d'expression à propos d'une religion pour s'acharner sur les musulman.e.s et attiser la haine sur un groupe de la population minoritaire et déjà marginalisé.

2) Les Foulards Violets

Les Foulards Violets est un collectif composé de femmes* musulmanes ou non, portant le foulard ou non, solidaires de la cause des femmes* ayant fait le choix de porter un foulard en Suisse. Ces femmes* paient ce choix par de nombreuses discriminations à l'accès à l'emploi, à la formation, à la politique, ainsi qu'aux activités culturelles et sportives. Elles font malheureusement souvent face à des comportements hostiles ou insultants, dans la vie réelle ou à travers les médias. Nous nous sommes formées à l'occasion de la Grève féministe en 2019, à Genève, et avons continué de travailler dans ce sens, faisant maintenant notamment partie intégrante du Collectif genevois de la grève féministe.

Il nous a semblé indispensable de thématiser le sujet du foulard à l'occasion de la Grève car, en Suisse comme dans le reste de l'Europe, **l'hostilité et les discriminations islamophobes sont des phénomènes genrés, touchant de façon disproportionnée les femmes* musulmanes.** Au-delà de ces revendications spécifiques, nous nous reconnaissons entièrement dans les revendications générales de la grève (égalité salariale, meilleure reconnaissance du travail domestique et de care, lutte contre le harcèlement et contre la culture du viol, etc). **[La liste de nos revendications est disponible sur notre site web.](#)**

Le "**nous**" de ce document exprime tantôt la voix du collectif dans son entièreté, tantôt la voix des femmes* qui portent le foulard et que le collectif souhaite faire entendre.

<https://lesfoulardsviolets.org>

Instagram : @lesfoulardsviolets

Facebook: Les Foulards Violets

E-mail : foulardsviolets@gmail.com

3) Un parlement divisé

"Seule l'UDC et une partie du centre ont soutenu ce texte au terme de plusieurs heures de débats."

Extrait des discussions au Parlement : "Synthèse message/rapport" du Conseil fédéral

Seulement l'UDC et une partie du centre ont soutenu ce texte, mais il est important de souligner que **même dans le camp du NON, certaines postures et prises de position posent problème** et contiennent notamment du **paternalisme, du sexisme, du racisme, de l'islamophobie, de l'objectification et de l'infantilisation des femmes***.

L'objectif de notre argumentaire, au-delà de cette votation, est de **proposer un travail de déconstruction**.

4) Phénomène rare

*L'initiative est islamophobe et populiste, a encore pointé Mme Marra. Elle amène sur le devant de la scène **un problème qui n'existe pas**. La femme à burqa est rare et n'est pas le prototype de la femme musulmane en Suisse. Et Sibel Arslan (Verts/BS) de rappeler que **la plupart des femmes qui portent la burqa en Suisse sont des touristes**. Karin Keller-Sutter a elle-même reconnu n'avoir **jamais vu de femmes en burqa en Suisse**. Le niqab se voit parfois à Interlaken, à la rue du Rhône à Genève ou devant les devantures de bijoux à Zurich.*

Extrait des discussions au Parlement : "Synthèse message/rapport" du Conseil fédéral

Selon Etienne Piguet, Vice-président de la Commission fédérale des migrations, "la burqa ou le niqab ne concernent qu'une extrême minorité de femmes en Suisse, et ce sont avant tout des touristes, comme on l'a vu au Tessin"³. En effet, **l'interdiction du port de la burqa ne concerne que quelques personnes en Suisse, et des touristes, principalement l'été**. Au sein du collectif des Foulards Violets, aucune des membres ne connaît une personne portant une burqa en Suisse. D'après nos expériences et nos entourages, l'écrasante majorité des femmes* musulmanes en Suisse ne portent pas de burqa ou niqab. **Nous avons tout de même fait marcher dans tous nos réseaux et nos connaissances, et nous avons finalement, après avoir contacté des centaines de personnes, pu trouver trois femmes* qui portent ou ont porté le niqab par le passé, en Suisse**. Nous trouvons absolument nécessaire d'avoir la vision des principales concernées.

- **1er témoignage:**

L'une d'elles nous confie que "la raison pour laquelle je l'ai mise c'est parce que c'est un acte pieux dans ma religion et que la foi est liée à la pudeur donc c'était un acte qui me rapprochait de mon Seigneur, simplement. Étant convertie et ma famille n'étant pas musulmane, je n'ai pas du tout été forcée par qui que ce soit, loin de là, au contraire c'était quelque chose de difficile à accomplir avec ma famille, car il fallait se cacher, donc si ce n'était pas quelque chose que je voulais vraiment mettre par rapport à ma religion et ma foi je ne l'aurais jamais mis".

Elle ajoute "eux ils pensent "comment une personne peut aimer se voiler le visage et pas respirer", mais s'ils ne connaissent pas, s'ils ne savent pas, et je peux comprendre. Ce qu'il faut comprendre c'est qu'il y a des personnes qui aiment ça, qui ne souhaitent pas forcément montrer leur visage à

³ Le Temps, Etienne Piguet: "L'initiative contre la burqa peut générer un conglomérat de peurs diffuses", 11 décembre 2020.
<https://www.letemps.ch/suisse/etienne-piguet-linitiative-contre-burqa-generer-un-conglomerat-peurs-diffuses>

tout le monde, mais on va se sentir protégée. Et on va se sentir gênées de montrer notre visage ou notre corps. On se sent bien quand on ne nous voit pas, on se sent à l'aise. C'est comme voir une partie de mon intimité, mon visage pour moi c'est une intimité qu'on veut couvrir comme on couvrirait ses parties intimes, ou qu'on se sent mal à l'aise si on est tout nu devant les gens. Ça devient pareil en fait. Ca fait partie d'une pudeur, c'est vraiment dans ce sens là et c'est pas du tout dans le sens de faire une provocation ou quoi. Et quand je dis ça, je ne dénigre pas du tout celles qui montrent leur visage, au contraire. Mais j'explique, voilà ce qu'il y a dans la tête d'une femme qui le porte."

Enfin, elle nous dit que "toutes les personnes portant le niqab que j'ai connu à Genève ne le portaient pas par oppression mais, au contraire, souvent leur famille était contre cela. Et toutes les femmes que j'ai connu en Suisse et qui portaient le niqab ne sont pas restées en Suisse, elles vivent ailleurs maintenant. C'est difficile de le porter en Suisse, ce n'est pas comme en Angleterre, où personne ne te regarde, chacun fait sa vie, des femmes travaillent même avec un niqab, c'est pas pareil. En Suisse, comme c'est plus proche de la France peut être, on interdit. En France, ça s'empire avec les attentats etc... ça pourrait l'image des personnes qui n'ont rien avoir avec ça."

- **2ème témoignage**

La deuxième nous dit : "Je pense qu'il est mieux que je commence par annoncer que je suis une américaine, et suis devenue musulmane il y a plus de 7 ans. J'ai vécu en Suisse (c'est là que j'ai porté le niqab), et je suis par la suite partie vivre à l'étranger.

Après ma conversion, j'ai instantanément choisi de porter un foulard car je savais d'entrée de jeu que c'était une obligation religieuse que j'ai choisi d'endosser/d'accepter sans réserve, sachant que c'est ce que Dieu veut.

S'agissant de ma décision de porter le niqab, ça a commencé pour moi comme beaucoup de choses commencent pour tout le monde. Comme presque tous les garçons et toutes les filles qui admirent leurs parents sont naturellement enclins à les imiter. C'est ce qui a principalement déclenché chez moi l'envie de porter le niqab au tout début.

J'avais tellement tellement envie de le porter que je me retrouvais toujours à porter un niqab dans mon sac à main à chaque fois que je sortais. Mais je n'avais pas le courage de réellement le porter, consciente et sensible à toute la controverse qui entoure le voile dans les pays francophones.

Étrangement, un jour, alors que j'attendais dans la voiture dans un parking, je me sentais submergée de toutes sortes de pensées et n'arrivais plus à me concentrer pleinement sur ce que j'avais réellement voulu. A ce moment précis, j'ai sorti mon niqab de mon sac et l'ai porté.

J'ai alors curieusement été emportée par un sentiment de tranquillité/paix dans le plus grand calme. C'était comme si plus rien n'existait. Comme si je n'existais plus et que les regards braqués sur moi, qu'ils soient bons ou mauvais/ bienveillants ou malveillants, n'avaient plus aucun poids sur mon cœur.

Mais c'est seulement plus tard que j'ai réalisé à quel point j'avais besoin du niqab; lorsque j'ai été confrontée à l'impossibilité de porter le niqab pendant environ 6 mois. J'ai alors réalisé que j'en avais besoin, non pas parce que j'avais besoin d'être protégée du regard des hommes, mais parce que j'avais besoin d'être protégée de mon moi intérieur. J'étais envahie d'un tel sentiment de vide que seul le niqab m'a permis de combler ce vide et me sentir tellement proche de mon Créateur."

- **Remarques suite aux témoignages**

Il est important de noter que **le fait qu'elles soient si peu nombreuses en Suisse ne peut légitimer aucune violence à leur égard, que ce soit au niveau des mots ou des actions. A titre**

d'exemple, s'il n'y avait que cinq femmes* intersexes, noires, trans-, porteuses de handicap, portant un foulard, lesbiennes, etc en Suisse, elles auraient aussi toutes droit au respect.

Il est également intéressant de noter que, maintenant que nous vivons un temps de **pandémie**, une grande partie de la population a accepté et a complètement intégré la norme du **port du masque** dans différents lieux. La raison étant qu'il s'agit d'une **imposition sanitaire**, une protection. Cette raison a suffi pour que **les gens acceptent et s'habituent à "respirer" moins confortablement**. De la même manière, il est tout à fait possible (et c'est le cas), qu'une femme* décide de porter un vêtement qui cache sa bouche, et qu'elle n'y voie pas d'inconvénient, mais au contraire une protection, et que sa motivation est **sa conception de la pudeur**.

II. L'initiative

1) Le texte

La Constitution serait modifiée comme suit:

Art. 10a Interdiction de se dissimuler le visage

¹ Nul ne peut se dissimuler le visage dans l'espace public, ni dans les lieux accessibles au public ou dans lesquels sont fournies des prestations ordinairement accessibles par tout un chacun; l'interdiction n'est pas applicable dans les lieux de culte.

² Nul ne peut contraindre une personne de se dissimuler le visage en raison de son sexe.

³ La loi prévoit des exceptions. Celles-ci ne peuvent être justifiées que par des raisons de santé ou de sécurité, par des raisons climatiques ou par des coutumes locales.

Art. 197. ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 10a (Interdiction de se dissimuler le visage)

La législation d'exécution doit être élaborée dans les deux ans qui suivent l'acceptation de l'art. 10a par le peuple et les cantons.

2) Notre position

Nous appelons à REJETER cette initiative. Voter NON.

Ainsi, le contre-projet passerait automatiquement. Ce dernier n'est pas idéal, et nous avons plusieurs remarques à son sujet, à voir à la fin du document.

III. Argumentaire contre l'initiative

Notre argumentaire est structuré à partir des **buts de l'initiative tels qu'ils sont exprimés dans les débats parlementaires et au Conseil fédéral** :

- 1) "préservation des exigences minimales de la vie en société"
- 2) "maintien de l'ordre et de la sécurité publics"
- 3) "renforcement de la liberté et de l'égalité des sexes"

Nous allons démontrer à quel point **ces objectifs ne seront pas atteints avec cette initiative, bien au contraire**. L'initiative est sexiste, raciste, islamophobe, patriarcale, paternaliste, elle relègue les femmes* musulmanes au rang d'objets et non de sujets, et elle n'apporte **aucune réponse aux réels enjeux féministes**, pour lesquels nous, femmes* de Suisse, descendons dans la rue depuis le 14 juin 1991, et nous battons depuis des décennies. **Cette initiative est un leurre, elle tend à diviser les féministes, mais... on ne nous divisera pas. La messe est dite.**

1) "Préservation des exigences minimales de la vie en société"

1.1 Gestion de l'espace public - "Nécessité de pouvoir reconnaître une personne pour ses démarches administratives" : déjà le cas aujourd'hui

La dissimulation du visage peut aujourd'hui déjà avoir des conséquences juridiques négatives pour l'octroi de certaines autorisations, notamment dans le domaine du droit des étrangers ou de la citoyenneté, ou encore du droit des assurances sociales. La prolongation d'une autorisation de séjour ou d'établissement, ou l'octroi de prestations (par exemple de l'assurance-chômage) peuvent ainsi être refusés au motif d'un manque d'intégration.

Extrait des discussions au Parlement : "Synthèse message/rapport" du Conseil fédéral

Il est **déjà possible aujourd'hui de demander à une personne de montrer son visage** à des fins d'identification pour des démarches administratives. Le contre-projet prévoit également la possibilité de demander à une personne de montrer son visage, dans des cas restrictifs. L'initiative n'apporte donc aucune solution nouvelle.

1.2 Le port de la burqa : un obstacle à l'intégration?

Dans le Message du Conseil Fédéral, il est discuté au point 4.1.1 des cas dans lesquels le port du niqab pourrait poser un problème d'intégration : obtention ou prolongation d'une autorisation de séjour ou d'établissement, et en matière de naturalisation. Il est précisé que la loi y répond déjà.

Message du Conseil Fédéral, pp. 2916-2917

- **Une femme* musulmane n'est pas forcément étrangère**

Il est intéressant de voir que le lien "port de la burqa-femme étrangère" a été fait au Parlement, au Conseil fédéral et dans la presse de manière presque automatique. Nous avons pu discuter avec trois

femmes* qui ont porté la burqa par le passé, et toutes sont d'origine européenne, converties à l'islam et qui ont fait le choix de porter la burqa. Cet aspect est développé dans la suite de notre argumentaire, mais nous souhaitons rappeler que les femmes* sont plurielles et que les femmes* musulmanes de Suisse ne sont pas forcément d'origine étrangère.

- **Une suisse convertie n'est pas forcément victime de lavage de cerveau**

Par ailleurs, nous souhaitons souligner une discussion qui revient souvent dans les médias, à propos des femmes* converties à l'islam. On considère toujours que ces femmes*, qui ont fait un chemin spirituel en direction de l'islam, et qui parfois choisissent une voie qui les mène vers la burqa, ont forcément subi un lavage de cerveau, et n'ont ainsi pas pu faire ces choix de manière éclairée. **Partir du principe que c'est le cas est une attitude paternaliste envers les femmes* de manière générale.** Notre expérience démontre l'inverse. Il est également important de rappeler que la Constitution et les instruments internationaux protègent la liberté de conscience et de religion. L'islam n'est pas à mettre sur une liste noire, cette conception est raciste.

- **La question de l'intégration ne se pose pas pour les touristes moyen-orientales**

A noter également que les principales femmes* qui portent la burqa en Suisse sont des touristes moyen-orientales, et que la question de l'intégration ne se pose donc évidemment pas pour elles.

2) "Maintien de l'ordre et de la sécurité publics"

*Le texte vise les femmes portant la burqa ou le niqab et veut protéger leurs droits au libre-arbitre. Le comité invoque aussi la sécurité publique, **ciblant les bandes de casseurs aux cortèges du 1er mai ou les hooligans**. De l'avis de la ministre de la Justice, Karine Keller-Sutter, les criminels ne vont pas renoncer à porter un masque parce qu'ils risquent une amende.*

Extrait des discussions au Parlement : "Synthèse message/rapport" du Conseil fédéral

*L'initiative vise aussi à renforcer l'ordre public en permettant d'identifier et de poursuivre plus facilement les criminels et les vandales. **Les situations visées concernent principalement les infractions commises en marge des manifestations**. Or, il existe déjà au plan cantonal des prescriptions qui interdisent de se masquer le visage lors de manifestations. Une réglementation fédérale sur ce point paraît peu utile.*

Message du Conseil Fédéral 19.023 du 15 mars 2019, p. 2987

- **L'argument sécuritaire tel que discuté au Parlement et au Conseil fédéral vise exclusivement les hooligans, pourtant, dans le débat public, c'est la femme*en burqa qui est visée**

Ce qui ressort des débats au Parlement et au Conseil Fédéral, c'est que très clairement, ce sont les hooligans qui sont visé-e-s pour l'enjeu sécuritaire, et non les femmes* musulmanes. Cependant, il est fort probable que **dans le débat public, on fasse le lien sécurité-burqa, tout ayant été mis en place pour que le lien soit fait automatiquement dans nos esprits**, déjà depuis la fameuse **affiche** pour l'interdiction des minarets, sur laquelle figurait une femme*portant une **burqa**, et des **missiles** transperçaient un **drapeau suisse**...

La question des risques sécuritaires causés par les criminel-le-s, vandales et hooligans a vite été balayée par le Parlement. **Il existe en effet déjà, dans la plupart des cantons, des règlements**

interdisant de se masquer le visage lors de manifestations publiques, une réglementation fédérale serait donc disproportionnée, car inutile.

- **Pour la Cour européenne des droits de l'homme, le motif de sécurité ne peut s'appliquer aux femmes* qui portent une burqa**

Maintenant, en ce qui concerne les femmes* qui portent une burqa, un petit détour par l'Europe s'impose. Pour rappel, en 2010, la France a adopté une loi interdisant le port d'une tenue destinée à dissimuler le visage dans l'espace public⁴. Cette loi poursuivait entre autres objectifs de répondre à des questions de sécurité publique⁵. Dans son arrêt du 1^{er} juillet 2014⁶, la Cour européenne des droits de l'Homme (ci-après : CourEDH) a estimé qu'un tel motif de sécurité publique ne saurait justifier une interdiction générale. En effet, **la nécessité d'identifier des individus en tout temps et en tout endroit pour prévenir les atteintes à la sécurité n'est proportionnée que dans un contexte révélant une menace générale contre la sécurité publique, ce qui n'est pas le cas en France.** Rejoignant la CourEDH sur ce point, **le Comité des droits de l'homme des Nations unies, dans sa constatation publique du 23 octobre 2018⁷, reconnaît que les États puissent exiger des individus, et ce, pour des raisons de sécurité publique, qu'ils découvrent leur visage dans des circonstances spécifiques.** En revanche, une interdiction généralisée est une mesure trop radicale.

En ce qui concerne la Suisse, force est de constater qu'aucune menace générale contre la sécurité publique justifiant une telle interdiction générale n'a été signalée à ce jour. En outre, le contre-projet du Conseil fédéral obligerait toute personne à montrer son visage à des fins d'identification et dans des circonstances spécifiques, à savoir, lors d'un contrôle dans les transports publics, à la douane ou pour des démarches administratives⁸. On ne peut donc pas justifier l'interdiction généralisée du port de la burqa pour motifs sécuritaires.

3) "Renforcement de la liberté et de l'égalité des sexes"

3.1 La question de la contrainte

3.1.1 La contrainte est déjà punie dans le Code pénal

Le Conseil fédéral estime qu'il est inutile de créer de nouvelle disposition punissant spécifiquement le fait de contraindre une personne à se dissimuler le visage, en raison de son sexe, dans la mesure où un tel comportement est déjà puni par l'art. 181 CP sur la contrainte.

Message du Conseil fédéral 19.023 du 15 mars 2019, p. 2918

Certain.e.s estimaient que l'interdiction de la dissimulation du visage permettrait de protéger les femmes* se voyant forcées de porter la burqa. Cet argument a également été discuté dans les rangs de la gauche et des féministes, **mais il a finalement rapidement été balayé, tant par le Parlement, que par le Conseil fédéral. Il n'a d'ailleurs pas été retenu pour le contre-projet.**

⁴Loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2011 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public.

⁵ Message du Conseil fédéral 19.023 du 15 mars 2019, p. 2905.

⁶ S.A.S. c. France, arrêt CourEDH, req. N° 43835/11, § 139, 1^{er} juillet 2014.

⁷ France : l'interdiction du niqab viole la liberté de religion de deux musulmanes, Comité des droits de l'homme, 23 octobre 2018.

Disponible sur :

<https://news.un.org/fr/story/2018/10/1027302>

⁸ Message du Conseil fédéral 19.023 du 15 mars 2019, p. 2926.

En effet, le droit suisse protège déjà les personnes qui se retrouvent, malgré elles, dans l'obligation d'agir contrairement à leur envie. La disposition en question est l'article 181 du Code pénal suisse.

“Celui qui, en usant de violence envers une personne ou en la menaçant d'un dommage sérieux, ou en l'entravant de quelque autre manière dans sa liberté d'action, l'aura obligée à faire, à ne pas faire ou à laisser faire un acte sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.”

3.1.2 Le préjugé selon lequel les femmes* qui portent une burqa seraient contraintes est sexiste, raciste et est un déni de démocratie

Certes, le fait de tolérer le port du voile intégral en Suisse pourrait être interprété comme un mauvais signal, particulièrement face aux femmes qui, dans de nombreux pays, se battent pour ne pas le porter. Par ailleurs, interdire le voile intégral dans l'espace public pourrait aussi aider les femmes qui, en Suisse, sans pour autant être victimes de contrainte, subissent des pressions (familiales, culturelles). Il faut toutefois garder à l'esprit que le port du voile intégral peut aussi résulter d'un libre choix de la personne, comme c'est le cas par exemple des ressortissantes suisses qui se convertissent. Dans ce cas, on voit mal que des motifs d'égalité des sexes puissent justifier l'interdiction en Suisse. C'est aussi l'avis de la CourEDH⁹.

Message du Conseil fédéral 19.023 du 15 mars 2019, p. 2918

Il peut dépasser “ l'entendement ” de certain.e.s que des personnes puissent, librement, choisir de porter un foulard, voire “ pire ”, un niqab ou une burqa. Le fait que ce choix ne soit majoritairement pas compris n'en fait pas un choix invalide pour autant. **Pour nous, il est important d'entendre qu'il est possible qu'une femme* décide de porter (ou pas) un habit librement, parce qu'elle y trouve intégrité et cohérence avec sa foi.**

Le préjugé de la contrainte est omniprésent dans la société : la religion musulmane aurait un problème avec l'égalité des genres, et la burqa serait l'illustration (extrême) de cette incompatibilité. A l'opposé, le dévoilement et l'exposition du corps des femmes* sont présentés comme un signe de libération, d'émancipation et d'autodétermination (Parini et al., 2012¹⁰). **Pourtant, lors de la colonisation, le dévoilement a précisément été utilisé pour opprimer et humilier l'adversaire.** Ce préjugé sur la burqa est repris et instrumentalisé par l'UDC, le but étant évidemment de jouer sur la peur et de gagner en visibilité.

Les femmes* sont les premières et principales victimes de l'islamophobie. La lutte contre l'islamophobie est un enjeu féministe à part entière. Par ailleurs, infantiliser de la sorte les femmes* musulmanes est un **déni de démocratie**. Pour les chercheurs Parini, Gianni et Clavien (2012)¹¹ dans leur étude sur la transversalité du genre dans la presse suisse et francophone, “l'interprétation univoque selon laquelle la burqa est une imposition venant des hommes et non comme un choix est un déni de démocratie et de la capacité d'agir ou de penser des femmes*”. Ces auteurs ajoutent que “l'interprétation univoque et décontextualisée du port du voile (ou du niqab), et plus généralement de la bonne manière d'exposer son corps, est un déni de démocratie qui consiste à parler à la place des musulmanes”.

⁹ Note : “CourEDH”: “Cour Européenne des Droits de l'Homme”

¹⁰ La transversalité du genre: l'islam et les musulmans dans la presse suisse francophone, Parini, L., Matteo G. & Gaëtan C. Cahiers du Genre, 2(52): 197-218, 2012.

¹¹ La transversalité du genre: l'islam et les musulmans dans la presse suisse francophone, Parini, L., Matteo G. & Gaëtan C. Cahiers du Genre, 2(52): 197-218, 2012.

Fernandez¹² nous dit également que "le postulat sous-jacent de l'existence d'un élément de coercition entraîne la **négation de la possibilité du libre choix, mettant ainsi un voile sur des cadres d'oppression analogues dans la société occidentale** " (Fernandez, 2009). En effet, ce que nous disent ces textes c'est qu'en considérant en permanence les femmes* musulmanes comme soumises; elles seraient donc incapables d'avoir un discours autonome et libre, elles ne seraient donc **pas dignes du statut de sujet politique. C'est ce qu'on observe dans cette initiative.**

Le fait que les musulmanes ne sont pas considérées comme des sujets autorise différents acteurs à parler en leur nom et donc à constituer ces femmes* en **objets du discours**. Les femmes* touchées par cette initiative sont totalement réduites au silence et ignorées, et seront les premières à être violentées. Cette mécanique de silenciation relève de ce que la théoricienne féministe américaine Kristie Dotson nomme une "violence épistémique"¹³.

Par un procédé de rapprochement entre la burqa et la cagoule, communément portés par les criminels, cette initiative procède, probablement intentionnellement, à stigmatiser et criminaliser ces femmes*. Les rendant objet de discours et de plus criminels, il souhaite rendre toute forme de violence à leur égard légitime.

3.2 "La loi sur la burqa doit inclure des programmes d'éducation, coopération, aide humanitaire...." : pointer l'étranger, un écran de fumée sur les réels enjeux féministes

La loi sur les étrangers et l'intégration devrait inclure des contributions fédérales pour financer des programmes d'intégration cantonaux, en particulier pour les femmes, les enfants et les jeunes étrangers.

*Les programmes d'encouragement, inscrits dans la loi sur l'égalité, devraient porter sur des mesures permettant d'atteindre l'égalité aussi hors de la vie active. **La loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale doit prévoir l'amélioration de la situation des femmes.** Ces mesures contribueront davantage à améliorer la situation des femmes qu'une interdiction de se dissimuler le visage, ont estimé les sénateurs.*

Extraits des discussions au Parlement : "Synthèse message/rapport" du Conseil fédéral

Nous avons été quelque peu **surprises** de voir les **amalgames** faits lors des débats au Parlement. Le sujet est l'interdiction de se dissimuler le visage en Suisse, et tout à coup il est fait **mention d'éducation des femmes* à l'étranger, d'aide humanitaire**, etc. Nous tenons à rappeler deux éléments:

- **L'immense majorité des femmes* musulmanes en Suisse sont Suissesses ou y sont installées et intégrées depuis longue date**

Le fait qu'elles portent un vêtement qui ne ressemble pas à celui de la majorité dominante ne fait pas d'elles une importation étrangère. **Il est ridicule de toujours parler d'un ailleurs, lorsqu'on parle de musulman.e.s.** Si l'enjeu est de protéger les touristes moyen-orientales du joug de leur mari, cela est totalement absurde, on ne modifie pas sa Constitution pour des touristes...

¹² *The Crusade over the Bodies of Women*, Fernandez, *Patterns of Prejudice*, 43, 3 : 269-286, Sonya, 2009.

¹³ *Tracking Epistemic Violence*, Kristie Dotson, *Tracking Practices of Silencing*, 2011.

- **Les enjeux féministes en Suisse sont bien réels, et nous manquons de moyens**

Il est nécessaire d'éduquer les filles et les garçons au consentement, de faire des programmes pour atteindre une égalité salariale, d'encourager une coparentalité active et épanouie, de s'éduquer sur l'intersectionnalité et les souffrances des femmes* racisées à la croisée de plusieurs oppressions, de **soutenir les femmes* victimes de violences, d'empêcher les féminicides, de réformer le code pénal concernant la définition du viol, ... Et nous n'avons ici pas évoqué la moitié des enjeux féministes qui nous préoccupent réellement au quotidien, en tant que femmes* suisses.**

Nous sommes **dépitées** de voir que l'UDC et ses soutiens fassent **perdre autant de temps et d'argent à la population, au Parlement, aux médias, sur de faux sujets, au lieu de se préoccuper de proposer de réelles solutions!**

- **L'obsession pour les tenues vestimentaires des femmes* musulmanes en tant qu'enjeu géopolitique, politique et législatif n'est pas nouvelle**

Dans son ouvrage *L'islam dans les médias*¹⁴, le chercheur américano-palestinien Edward Saïd retrace l'histoire de **la transformation de l'orientalisme colonial (le phénomène culturel et intellectuel occidental qui a érigé l'Orient en un "autre" sur lequel étaient projetés tous les fantasmes d'altérité) au néo-orientalisme impérial (actualisation de l'orientalisme à l'époque post-guerre froide)**; il pointe notamment comment la révolution islamique iranienne de 1979 et les événements subséquents ont été vécus comme un véritable séisme en Occident découvrant les pays du Moyen-Orient comme ayant une latitude géopolitique insoupçonnée. Symptomatiquement, les discours médiatiques et politiques encadrant le traitement du Moyen-Orient (Iran, Iraq, conflit israélo-palestinien, choc pétrolier, etc) ont systématiquement pris le parti d'attribuer la situation politique des pays concernés au concept "d'Islam", comme un tout général, aux contours flous, mystérieux et effrayants. Dans cette nouvelle taxonomie, **tout devenait explicable par la religion: l'instabilité, les conflits historiques et ethniques et bien entendu l'hostilité à l'Occident.** En réflexion, **les signes de la visibilité islamique ont été vécus comme une antithèse et une menace pour l'Occident.** Et quel signe de visibilité islamique plus fort sur les écrans de télé nord-américains et ouest-européens que **les femmes* en tchador de la révolution islamique?**

Cette conscience accrue du voile/tchador/foulard comme symptôme de visibilité islamique comme antithèse du mode de vie occidental a aussi eu ses propres manifestations notamment en France autour des événements liés à la guerre civile algérienne d'une part, et les premières affaires du foulard d'autre part (dès 1989). Dans son ouvrage *Immigration, Islam and the Politics of Belonging in France*¹⁵ Elaine R. Thomas trace **l'évolution du questionnement de l'appartenance citoyenne des jeunes français issus de l'immigration post-coloniale, notamment maghrébine.** Coincée entre son **ambition universaliste "aveugle aux couleurs"** et son inavouable **anxiété** de ce que les théoriciens d'extrême-droite se mettront bientôt à appeler **"le grand remplacement"**, la République française se retrouve à déplacer sur le terrain des supposées **"valeurs d'appartenance"** ce qu'elle ne peut décemment plus faire au nom des critères raciaux qui avaient cours pendant l'époque coloniale: trouver une manière de différencier les bons éléments, intégrables, réformables, quelle que soit la couleur de leur peau, et ceux qui n'appartiennent pas au corps national. **Dans cette atmosphère, la visibilité des jeunes femmes* portant le foulard sur les bancs de l'école, vue comme l'institution "faiseuse de français" par excellence, est vécue comme un affront à effacer du paysage.** Et si la droite française emboîte le pas pour l'objectif plus ou moins avoué de la défense des valeurs culturelles judéo-chrétiennes, **la gauche française se fragmente sur la conception qu'elle donne à la laïcité. Cette fragmentation, comprise et instrumentalisée par le**

¹⁴ L'islam dans les médias, Edward Saïd, 2011.

¹⁵ Immigration, Islam and the Politics of Belonging in France, Elaine R. Thomas, 2011.

Front National représente la première grande victoire du parti d'extrême-droite, non pas dans les urnes, mais dans le cadrage des termes des débats, tant à gauche qu'à droite.

Ensuite, c'est principalement dès l'an 2001 qu'une grande partie du " monde occidental " prend connaissance de l'existence de la burqa ou du niqab. **En effet, c'est entre autres au nom de la démocratie et de la liberté des femmes* que les USA avaient trouvé une justification morale à la guerre par un appel pour la libération des femmes* afghanes.** " *L'image du corps féminin revêtu de la burqa est devenue le symbole de l'oppression des femmes sous le règne taliban. Cette représentation réduit différents facteurs historiques qui ont contribué à la situation des femmes en Afghanistan à une seule source, un "fondamentalisme islamique" assimilé à la burqa*" (Al-Saji, 2008)¹⁶.

- **La signification d'un vêtement couvrant de par le monde**

Dans certains pays, le port du niqab ou de la burqa existe depuis très longtemps, est chose familière et fréquente, comme dans les pays du Golf. Dans d'autres pays, il est plutôt accepté mais minoritaire comme par exemple en Égypte, au Soudan ou encore en Indonésie. Dans d'autres pays encore, il se voit imposé, comme en Afghanistan. En Israël, la frumka est semblable au niqab et est portée par les femmes* juives haredims ou ultra-orthodoxes. Dans les pays d'Europe et aux Etats-Unis, le port du niqab existe également. **Dans chacun des pays et relativement à leur histoire et leur politique, et pour chacune des femmes*, le port du niqab prend une signification évidemment différente. Souvent liée à la culture locale, parfois liée à une interprétation et une pratique rigoureuse des textes religieux, d'autres fois liée à une forme de résistance ou à un attachement identitaire, les raisons du port du niqab sont multiples et variées.**

Notre ambition ici n'est pas de juger si porter un niqab ou une burqa relève d'une pratique "archaïque" plutôt que "moderne"¹⁷. Nous partons d'un fait observable : **des femmes* en portent dans de nombreux pays du monde.** Dans la très grande majorité des cas, dans les pays occidentaux comme dans d'autres pays, elles expliquent leur choix par la foi et leur besoin de pudeur.

3.3 Protéger les femmes*/soumission/enjeux féministes : une vision néocolonialiste, paternaliste, divisante, ...

*Le texte vise les femmes portant la burqa ou le niqab et veut **protéger leurs droits au libre-arbitre.***

*Pour Barbara Steinemann (UDC/ZH), **le port du voile intégral vole toute individualité à la femme. "C'est un mépris de l'être humain."** Ce tissu est un **symbole de soumission de la femme et de sa négation dans l'espace public,** a argué Céline Amaudruz (UDC/GE).*

*Porter ces habits est le **contraire de l'autodétermination,** a poursuivi Marianne Binder-Keller (PDC/AG). Et Marco Romano (PDC/TI) d'ajouter que cela **subordonne les femmes aux hommes.** "Dans notre pays, nous montrons notre visage", ont déclaré plusieurs représentants de l'UDC.*

***La dignité de la femme est en jeu,** a lancé Jean-Luc Addor (UDC/VS). Ceux qui s'engagent pour l'égalité de la femme doivent rester cohérent avec les principes énoncés dimanche lors de la commémoration de la grève des femmes du 14 juin 2019.*

¹⁶ *Voiles racialisés : la femme musulmane dans les imaginaires occidentaux*, Les Ateliers de l'éthique, Revue du CREUM, 3, 2 : 39-55 Al-Saji, Alia, 2008.

¹⁷ La dichotomie "moderne"/"archaïque" étant elle-même forgée dans le creuset du discours colonial, comme le démontre la chercheuse Gurminder K. Bhambra dans son ouvrage *Rethinking Modernity: Postcolonialism and the Sociological Imagination*

"L'UDC veut devenir le parti de l'égalité. Mais, où était le parti lorsqu'il fallait défendre le droit de vote des femmes ou le droit au congé maternité", a répliqué Samira Marti (PS/BL). Et Irène Kälin (Verts/AG) d'arguer que ceux qui veulent s'engager pour l'égalité doivent s'opposer à la violence domestique ou pour des salaires minimaux décents.

Géraldine Savary (PS/VD) a également avoué que ce texte, **bien qu'issu des milieux islamophobes, lui posait un sérieux problème de conscience. Pour l'un de ses derniers votes à Berne, elle a préféré suivre ses valeurs féministes: "Aucun dieu n'exige que les femmes s'enterrent vivantes sous un linceul noir", a-t-elle déclaré.**

Extraits des discussions au Parlement : "Synthèse message/rapport" du Conseil fédéral

- **Vouloir éduquer les femmes* musulmanes : une vision néocolonialiste, paternaliste, fantasmatique, humiliante et déshumanisante**

L'éducation féministe devrait toucher toutes les femmes* de manière plurielle. Si ce n'est pas le cas, comme dans l'initiative du comité d'Egerkingen, on n'y voit qu'une sorte de néocolonialisme.

En effet, les médias représentent souvent les femmes* musulmanes comme passives, comme si elles n'étaient pas sujettes de leur propres vies, et cherchent à en faire le symbole d'un islam rétrograde.

Ces arguments fantasmatiques et paternalistes veulent donner une **image de la "pauvre femme musulmane", qui n'attend que de se faire "aider" et "libérer" par la société blanche coloniale aux "valeurs nobles"**, car elle n'est soi-disant pas capable de faire ses propres choix et de porter sa propre voix. **Cette femme*est traitée comme une mineure, si bien que l'on se sent obligé de vérifier si elle a fait ses propres choix par elle-même**, ou si elle a subi une quelconque **influence d'un homme racisé, ou d'une religion considérée comme venant d'ailleurs, donc pas des nôtres.**

C'est un argumentaire similaire à celui de la France lors du colonialisme en Algérie : l'idée de **mission civilisatrice** et d'**enseigner la "bonne conduite" aux indigènes**, dans un devoir d'émancipation, ne date pas d'aujourd'hui. En effet, en mai 1958, **les femmes* sont dévoilées à Alger** dans le but de montrer un "modèle civilisateur"¹⁸ utilisé comme arme pour contrôler et régner. **"L'oppression coloniale était tolérée, sous couvert de projet civilisationnel et moderniste, armée d'une agressivité militaire, culturelle et raciste dont les corps des colonisées portent encore des blessures"**¹⁹

Aux moyens de politiques humiliantes, on cherche à déshumaniser ces femmes* pour ne voir en l'autre qu'une bête sauvage, pour se donner bonne conscience. " Venez voir comme elles sont laides ! venez voir ces macaques, on dirait des singes "²⁰

On nous donne souvent comme argument : "Mais c'est par solidarité avec les femmes en Afghanistan ...". Les femmes* coréennes se sont battues contre les caméras espions dans les toilettes publiques, elles se sont rasé la tête le jour de la manifestation en 2018 et ont posté des photos de leur maquillage détruit sur internet, en signe de protestation contre la pression due aux normes de beauté strictes. **A-t-on, par exemple, interdit en Suisse le maquillage par "solidarité " avec les femmes* coréennes ? A-t-on mis des mesures protectrices dans les toilettes publiques ? "**

¹⁸ *Le dévoilement des femmes : une longue histoire française*, Zhor Firar, contre-attaque, p.6, 2016.

¹⁹ infra note 16, p.8.

²⁰ *Femme algériennes 1960*, Marc Garanger, les cahiers de médiologie, éditions Atlantica, mars 2002.

Pourtant, il existe bel et bien un féminisme afghan, dont les militantes se disent ennuyées d'être sauvées par les autres."²¹.

- **Disponibilité sexuelle permanente des femmes* : certaines femmes* musulmanes ne respectent pas les règles patriarcales**

On veut nous faire croire que la femme* qui porte une burqa ou un niqab est plus soumise que les autres. Cette échelle des soumissions colonialiste et fantasmée nous pose plusieurs problèmes. Cette vision part du principe qu'il faut interdire un vêtement aux femmes*, car elles sont peut-être sous influence d'un homme de leur famille, cette vision est problématique et patriarcale en-soi.

Car c'est bien là que le bas blesse: les discours autour des femmes* portant des habits religieux musulmans présupposent *toujours* l'existence d'une influence masculine musulmane, qui tenterait de garder l'exclusivité de l'accès aux filles, aux sœurs, aux épouses. **Il faut dire qu'après mai 68, le patriarcat a accommodé ses normes conservatrices autour du tabou de la sexualité féminine en créant un nouvelle norme: celle de la disponibilité sexuelle obligatoire des femmes* pour les hommes (notamment: bourgeois, blancs).** A ce titre, dans une perspective foucauldienne, Michel Bozon, sociologue de la sexualité, explique comment mai 68 a moins procédé d'une révolution que d'un déplacement des normes de genre, où du fait du pouvoir d'autonomie et de négociation accrue des femmes*, s'est mise en place une internalisation des contrôles de la sexualité des femmes*. **En d'autres termes: comme il n'était plus possible d'interdire aux femmes* d'avoir des rapports sexuels, se sont créés de nombreux standard sur la "bonne" manière de jouir des rapports sexuels: les femmes* se doivent de n'être ni frigides ni débauchées, mais elles doivent en plus ne pas bouleverser outre-mesure les attentes sexuelles et la disponibilité affective que les hommes sont prêts à leur concéder**²².

Les femmes* musulmanes qui cachent leurs cheveux et leur corps déstabilisent, car elles semblent affirmer *de facto* l'impossibilité d'une disponibilité sexuelle. A titre d'exemple, citons le tweet du journaliste français Jean Quatremer à propos des femmes* portant le foulard: "(...) **Cette femme* proclame dans l'espace public qu'elle n'aura jamais de relation amoureuse ou sexuelle avec un non musulman. C'est violent. (...)**". On ne rêve pas, il s'agit bien d'un homme qui considère que lui refuser un rapport sexuel est une "violence"²³

- **Un rapport de pouvoir entre femmes***

Le patriarcat crée, entre autres, un **rapport de pouvoir entre femmes***, ainsi qu'une concurrence, en destinant aux femmes* qui ont le malheur de **sortir de l'image de la bonne femme* universelle une étiquette de "soumise", "pute", "naïve", "hystérique", "pas assez féminine"...**

Cessons donc de pointer ces femmes* du doigt et de voir la "différence culturelle ethnique ou religieuse comme une forme d'infériorité ou de déficience"²⁴.

Ce mode de pensée binaire, qui veut se montrer "bienveillant", efface en réalité la liberté des femmes* plurielles, en rendant seulement libres celles qui correspondent au modèle de la "femme universelle". Il dicte aux femmes* à quoi elles doivent ou ne doivent pas ressembler et affirme qui est une femme* acceptable et qui ne l'est pas. Il efface la diversité des femmes*, et contribue à ce mythe. Il divise les femmes* et les féministes.

²¹ Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois, Chantal Maillé. Recherches féministes, volume 20, numéro 2, 2007, p. 103.

Disponible sur: <https://doi.org/10.7202/017607ar>

²² Révolution sexuelle ou individualisation de la sexualité ? Entretien avec Michel Bozon, Patrick Simon, dans Mouvements 2002/2 (no20), pages 15 à 22. Disponible sur:

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2002-2-page-15.htm>

²³ Disponible sur:

<https://twitter.com/quatremer/status/1100375025016885249>

²⁴ infra note 19.

- **Pointer la burqa revient à masquer les vrais enjeux féministes**

Pointer du doigt la burqa contribue, par effet miroir et de comparaison, à conforter non seulement la droite dure, mais aussi une partie du peuple suisse qui serait ambivalent, sur le statut qui est donné aux femmes* en Suisse, sur leur liberté et sur leurs droits. Il masque ainsi les vrais enjeux féministes.

En effet, cité par Sarrasin (2016)²⁵, Tougas & col. (1995) souligne que **“ le fait de nier que la discrimination de genre existe encore, sape sans conteste le progrès dans le combat pour l'égalité des genres parce que les personnes ayant cette opinion ne voient pas l'intérêt de promouvoir et renforcer les politiques et mesures destinées à aider les femmes “ (Tougas & col., 1995)²⁶.**

Comme l'évoque Al-Saji (2010) sur les lois anti-voile en France, nous pensons que c'est précisément ce à quoi contribue cette initiative : **en plus d'être inutile, stigmatisant, d'être un déni de démocratie et d'être à l'intersection du sexisme, du racisme et de l'islamophobie, elle est en plus antiféministe : elle cherche à freiner les efforts des mouvements féministes et les mesures qui les font aller de l'avant.**

3.4 Le fantasme de "l'islamisation rampante"

Pour Thomas Minder (Ind./SH), il est nécessaire d'agir car la Suisse fait face à une islamisation rampante. Le contre-projet du Conseil fédéral n'est qu'un placebo. "Le port de la burqa et du niqab reflète des courants fondamentalistes de l'islam; cela ne correspond pas aux valeurs de notre démocratie", a renchéri Peter Föhn (UDC/SZ).

Extrait des discussions au Parlement : "Synthèse message/rapport" du Conseil fédéral

- **Islamophobie**

La visibilité des musulman.e.s dans l'espace public pose problème aujourd'hui. Le racisme anti-musulman est défini par le terme "islamophobie", terme apparu durant la période coloniale française. Le rejet de l'islam et des musulman.e.s. est en effet lié à l'héritage colonial et la volonté de dénaturer le colonisé, de lui enlever sa part d'identité. **On fabrique ainsi un problème musulman inexistant, notamment via les médias et les élites politiques. Cela permet la mise en place d'un climat islamophobe, d'un racisme banalisé, et même de lois profondément racistes et sexistes** (pour la loi sur la laïcité à Genève, les débats ont principalement tourné autour des femmes* qui portent un foulard, et le fait qu'il fallait les empêcher de travailler dans le public, pour tout type d'emploi, même en tant que patrouilleuses, ou que maman de jour). **L'islamophobie est un racisme structuré, plutôt qu'une "peur", c'est pour cela que nous tenons à rappeler que l'islamophobie est une forme de racisme et non une opinion, et que les actes et paroles islamophobes doivent donc être combattus.** Le Tribunal Fédéral²⁷ a notamment condamné **Jean-Luc Addor**, conseiller national UDC, pour **"discrimination et appel à la haine"**, lorsque, suite à la fusillade à la mosquée de Saint-Gall qui a causé un mort, il écrit sur ses comptes Facebook et Twitter "on en redemande!". Le Tribunal fédéral a ainsi rappelé que **"Le seul fait de se réjouir du mal qui arrive à quelqu'un exprime déjà une aversion constitutive de la haine. Lorsque cette jubilation s'exprime spécifiquement à l'encontre de personnes pratiquant une religion – ce qui était clairement**

²⁵ *Attitudes Toward Gender Equality and Opposition to Muslim Full-Face Veils*, Journal of Psychology, Sarrasin O., 75 (4), 153–160, DOI 10.1024/1421-0185/a000181, 2016.

²⁶ *Neosexism: Plus ça change, plus c'est pareil*, Tougas, F., Brown, R., Beaton, A. M., & Joly, S. P., Personality and Social Psychology Bulletin, 21, 842–849. doi 10.1177/0146167295218007, 1995.

²⁷ Arrêt du Tribunal Fédéral 6B_644/2020 du 14.10.2020, destiné à la publication.

reconnaisable en l'espèce, au vu des circonstances –, elle procède de la **discrimination** et de l'**appel à la haine**".²⁸

- **Intersectionnalité : femmes* musulmanes à la croisée du sexisme, du racisme et de l'islamophobie**

Les femmes* musulmanes vivant en Suisse subissent **plusieurs types d'oppression**:

- comme toutes les personnes s'identifiant comme femmes*, elles subissent les effets structurels et inter-individuel du **sexisme**: inégalités économiques, violences sexuelles et de genre, charge mentale, etc;
- elles sont souvent victimes de **racisme** et de **xénophobie**, du fait de leur origine étrangère réelle ou supposée. Leur quotidien est donc également fait de discriminations raciales, d'actes violents à caractère raciste, de fétichisation sexuelle;
- enfin, elles subissent de **l'islamophobie**, notamment celles qui ont fait le choix de porter le foulard. Elles subissent des amalgames hostiles, du contrôle au faciès, sont victimes d'une rhétorique médiatique et politique particulièrement déshumanisante.

Toutefois il est à noter que ce que subissent les femmes* musulmanes n'est pas la "simple" addition du sexisme, du racisme et de l'islamophobie. **Les expériences oppressantes qu'elles vivent conjuguent souvent ces trois dimensions de manière simultanée et leur sont donc particulièrement spécifiques**. Par exemple, quel autre groupe de population suisse se voit associer à des missiles - des armes de guerre - sur des affiches de votations?

Pour appréhender la situation des femmes* musulmanes vivant en Suisse, nous ne pouvons faire l'économie d'une lecture intersectionnelle. L'intersectionnalité, terme utilisé pour la première fois en 1989 par la juriste africaine-américaine Kimberlé Crenshaw, se définit comme **un cadre de pensée théorique dans lequel on prend en compte le fait que les assignations liées aux identités des personnes (race, classe, genre, orientation sexuelle, etc) se combinent pour créer différents modes de préjudice ou de privilège**. Ainsi, ce qui pourra être libérateur pour une personne, compte tenu de sa position sociale pourra être vécue comme oppressive par une autre, dont le positionnement est différent. De nombreux exemples nous permettent d'étayer ce phénomène, nous en produisons un ici à titre d'illustration: la chercheuse française Myriam Paris²⁹ a mis en évidence, dans son ouvrage *Nous qui versons la vie goutte à goutte*, comment, **au moment où les femmes* françaises blanches métropolitaines se battaient pour l'accès à l'IVG, les femmes* noires ultramarines se battaient contre les IVG pratiquées par coercition par l'Etat français. Au même moment où les métropolitaines revendiquaient ne pas être "que" des mères, les ultramarines revendiquaient de pouvoir être reconnues pleinement dans ce rôle**. Ce n'est pas la maternité en soi qui libère ou qui enferme, c'est la garantie de pouvoir avoir le droit de choisir d'opter ou non pour la maternité qui est source d'émancipation. Parallèlement, on comprendra donc qu'**il est vide de sens de dire qu'un habit religieux, quel qu'il soit, est en soi oppressif ou libérateur, et que donc le combat féministe doit plutôt s'attacher à la défense du libre choix de le mettre ou l'enlever**.

²⁸ *Le Tribunal fédéral confirme la condamnation de l'UDC Jean-Luc Addor pour discrimination raciale*, Agence Télégraphique Suisse, le Temps, 4 novembre 2020.

Disponible sur:

<https://www.letemps.ch/suisse/tribunal-federal-confirme-condamnation-ludc-jeanluc-addor-discrimination-raciale>

²⁹ *Nous qui versons la vie goutte à goutte*, Myriam Paris, Dalloz, 2020.

- **Le féminisme de positionnement : le fait de ne pas comprendre le choix d'une autre femme* ne rend pas ce choix invalide**

La sociologue et féministe noire américaine Patricia Hill Collins³⁰ utilise le concept de *féminisme de positionnement* (*standpoint feminism*) dès les années 90 pour rendre compte de **l'impossibilité pour les épistémologies se basant sur l'expérience majoritaire et dominante de donner du sens au monde tel que vécu par les personnes en position subalternisée**. La philosophe et penseuse noire brésilienne Djamila Ribeiro³¹ considère quant à elle qu'il est essentiel de prendre en compte la place d'où émerge une parole si l'on veut avoir la possibilité de comprendre les implicites naturalisés de la pensée hégémonique. **Il en découle donc qu'il peut arriver qu'une majorité ne soit pas en mesure de comprendre, avec ses propres critères, les raisons d'un choix opté par des personnes minoritaires. Le fait de ne pas le comprendre n'invalide pas la réalité d'un choix, aussi contre-intuitif qu'il puisse être pour la population majoritaire.**

Considérant cette question incontournable de l'explicitation du point de vue d'où l'on parle, **il apparaît donc délicat et problématique de supposer à partir d'un positionnement privilégié savoir ce que représente une expérience minoritaire et donc avoir l'ensemble des clés en main pour se prononcer "au nom de"**.

Ainsi, les vellétés de "libération" des femmes* musulmanes qu'expriment à la fois les milieux politiques de droite et de gauche - même les mieux intentionnées - sont forcément vouées à les marginaliser quand ce qui est fait "pour elles" est fait sans elles. L'initiative pour l'interdiction de la burqa a été pensée et montée sans le concours d'aucune des personnes qui en porte ; elle échoue donc à les considérer comme des sujettes de leur propre prise de décision et les enferme dans le rôle d'objet sur lesquelles il est possible de discourir sans avoir à se soucier de l'effet concret pour elles de ce à quoi on leur demande de se plier.

3.5 La diabolisation des hommes arabo-musulmans : racisme et fémonationalisme

"Ce texte n'a pas d'effet de protection", a rappelé Damien Cottier (PLR/NE) au nom de la commission. Les maris qui contraignent leur femme à porter un voile sont déjà punis par la loi. L'initiative pourrait pousser ces hommes à interdire à leur épouse de sortir de la maison.

"Les initiants estiment que tout homme libre - femme ou homme - doit pouvoir montrer son visage. S'agissant en particulier du voile intégral, ils relèvent que dans les sociétés islamiques radicales, les femmes sont considérées comme la propriété de l'homme, qui peut leur imposer de cacher leur visage en public. La vague de migration qui a lieu actuellement en Europe contribuerait à importer, en Suisse, cette vision archaïque de la femme, allant à l'encontre des impératifs d'égalité qui prévalent dans notre pays.

Extrait des discussions au Parlement : "Synthèse message/rapport" du Conseil fédéral

- **Les hommes arabo/musulmans sont sexistes, tout comme les hommes occidentaux, ni plus, ni moins**

Tout comme les hommes issus des sociétés occidentales, les hommes issus des sociétés arabo-musulmanes ont grandi dans un système de valeurs patriarcales, ni plus, ni moins. De ce fait, nous n'affirmons pas que ces derniers sont exempts de sexisme, à l'image de toutes les personnes

³⁰ *La pensée féministe noire : savoir, conscience et politique de l'empowerment*, Patricia Hill Collins, les éditions remue-menage, 2016.

³¹ *La place de la parole noire*, Djamila Ribeiro, Anacaona Editions, 2019.

reconnues comme hommes dans toutes les sociétés que nous connaissons, mais nous soulignons qu'il y a un biais raciste à vouloir faire vivre un discours qui tente de les ériger en exception culturelle paroxystique du sexisme.

- **Stigmatiser les femmes* musulmanes en stigmatisant les hommes arabo/musulmans : domination sexiste et domination raciale (fémonationalisme)**

La diabolisation des hommes arabo/musulmans est du racisme. Il est important de le rappeler. Les hommes arabo/musulmans sont sexistes tout autant que la société occidentale patriarcale, ni plus ni moins. *“De nombreuses féministes et universitaires traitant du postcolonialisme se sont penché.e.s sur la façon dont les nationalismes européens se sont construits comme naturellement supérieurs aux sociétés “orientales”. Ces dernières ont souvent été présentées comme intrinsèquement violentes, brutales et irrespectueuses envers les femmes*. Les femmes*, dans ce discours, n’ont été rien d’autre qu’un moyen d’atteindre et de justifier la domination sur les hommes racisés.”*³². Vouloir imposer des politiques racistes et xénophobes sous couvert d’arguments féministes s’appelle du **fémonationalisme**.

“Le fémonationalisme est un concept inventé par la chercheuse Sara Farris pour désigner les nationalistes de droite et les néolibéraux (et certaines féministes) qui invoquent les droits des femmes pour stigmatiser les hommes musulmans et poursuivre leurs objectifs politiques. Dans le cas des partis d’extrême-droite européens, l’objectif semble être de renouveler leur électorat en apparaissant moins extrême tout en conservant un programme raciste et parfois antiféministe. (...) une telle instrumentalisation politique n’est pas réservée aux extrêmes du spectre politique.”*³³

En Suisse, “on voit aussi apparaître des esquisses de projets et revendications qui, **sous un vernis féministe et progressif**, cachent des **visées racistes, répressives et punitives** à l’encontre de populations fortement précarisées et discriminées”³⁴. **L’UDC n’est pas le parti de l’avancée des enjeux féministes**. Il ne les a jamais soutenus, ni par le passé, ni aujourd’hui. Ne nous laissons pas leurrer. Les seuls objectifs de cette initiative sont d’**écraser** et d’**humilier** une minorité, qui est l’ensemble des musulman.e.s de Suisse.

Les débats sont vécus dans les communautés musulmanes de Suisse comme des violences, et d’autant plus pour les femmes* qui portent un foulard, car nous savons très bien que le débat dérape TOUJOURS sur le foulard, c’est en fait le réel enjeu. Entendre parler de notre légitimité à étudier, travailler, siéger en politique, faire du sport, est insupportable. Nous sommes des femmes*, et nous avons droit à la dignité à laquelle aspire toute femme*.

³² *L’instrumentalisation politique du discours féministe*, Lucille Griffon, 17 novembre 2020.

Disponible sur:

<https://euromedrights.org/fr/publication/linstrumentalisation-politique-du-discours-feministe/>

³³ infra note 28.

³⁴ *Ne laissons pas de place au fémonationalisme*, Noémie Rentsch, SolidaritéS n°373, 20.08.2020.

Disponible sur:

<https://solidarites.ch/journal/373-2/ne-laissons-pas-de-place-au-femonationalisme%E2%80%89/>

IV. Le contre-projet

Pour faire face à cette initiative inadéquate, le Conseil fédéral propose à la population un contre-projet indirect sous forme d'une loi fédérale. **Il est important de noter que les citoyen.ne.s ne pourront pas voter entre l'initiative et le contre projet indirect. Ce dernier entrera en vigueur si l'initiative est refusée.**

Ce contre-projet indirect édicte une **obligation de montrer son visage dans les cas où l'identité d'une personne doit être établie**³⁵. Le but de cette loi fédérale est de fixer un cadre minimum mais les cantons peuvent aller plus loin et interdire toute dissimulation du visage s'ils le jugent nécessaire. Pour le moment il n'y a que deux cantons qui ont interdit la dissimulation du visage: le Tessin et Saint-Gall. **Un refus de l'initiative ne met donc pas un point final au débat de la burqa en Suisse, mais présente dans tous les cas l'avantage d'être plus respectueux du fédéralisme.**

Selon le message du Conseil fédéral, la loi fédérale, composée de 4 articles, "vise à introduire des règles claires en matière de comportement destinées à éviter l'apparition de tensions sociales et à s'assurer que les autorités puissent accomplir leurs tâches"³⁶.

De notre point de vue, **les efforts à mener doivent être concentrés sur le refus de l'initiative, et non pas sur la promotion du contre-projet.** L'initiative est fondamentalement inappropriée et abusive au vu de la volonté des initiants, qui est de marginaliser une partie bien déterminée de la population. Le contre-projet, bien que problématique car il confirme le postulat de base des initiants (celui d'assumer que le danger primaire en société provient des personnes se dissimulant le visage), laisse une certaine marge d'appréciation aux cantons.

Nous restons inquiètes sur les suites de l'histoire. **Quelle sera la prochaine étape pour stigmatiser les femmes* de confession musulmane ? C'est sans trop de peine que nous imaginons une initiative similaire pour des femmes* portant le foulard, voire une initiative encore plus incisive et plus discriminante sur d'autres caractéristiques.** Nous devons à tout prix faire rempart à cette initiative et rester attentives pour préserver les droits et la dignité des femmes* de confession musulmane, et dire un stop ferme à l'instrumentalisation du féminisme à des fins racistes...

● Petit guide en cas de passation du contre-projet indirect

- L'obligation de découvrir son visage **du front au menton** est instaurée lorsqu'une autorité doit, dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches, établir l'identité d'une personne.
- Différentes entités sont assimilées à la notion d'"autorité". Elles sont mentionnées à l'art. 1 al. 2 du contre-projet et peuvent également demander à ce qu'une personne se découvre le visage le temps d'établir son identité. Il s'agit :
 - **des employé.e.s des entreprises de chemins de fer** prévues dans la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF)
 - **des employé.e.s des entreprises de transport de marchandises** prévues dans la loi sur le transport de marchandises (LTM)
 - **des employé.e.s des entreprises de transport de voyageurs** prévues dans la loi sur le transport de voyageurs (LTV)

³⁵ Disponible sur: <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2019/2933.pdf>

³⁶ Message du Conseil fédéral 19.023 du 15 mars 2019, p. 2898.

- **des employé.e.s des organisations privées auxquelles une entreprise de transport a confié des tâches de sécurité** selon la loi fédérale sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics (LOST)
- **les personnes embauchées selon la loi fédérale sur l'aviation** ou selon d'autres lois fédérales ou cantonales pour garantir la sécurité de l'aviation civile (LA).
- Selon l'art. 2 du contre-projet, **l'injonction de découvrir son visage** doit être donnée **au moins deux fois** avant d'infliger une amende. Le représentant de l'autorité a l'obligation de **s'assurer que l'injonction a été comprise** : la personne doit avoir compris ce que l'on attend d'elle et les conséquences d'un refus de montrer son visage.
- Même si théoriquement le montant maximum de **l'amende** est de 10'000CHF, en pratique elle ne devrait **pas être plus élevée que quelques centaines de francs** pour tenir compte du principe juridique de la proportionnalité.
- Dans la plupart des cas de contrôle de l'identité, un service est fourni par l'autorité ou une entité assimilée à l'autorité. **Il est possible d'éviter l'amende en renonçant au service en question** (par exemple en descendant du moyen de transport).
- Il est également possible de refuser de montrer son visage, en **renonçant au service en question**.

V. Ce qu'on attend de nos allié.e.s féministes - antiracistes

- **Focaliser le débat sur le réel enjeu**, et ne pas laisser les débats dériver sur des sujets autres (musulman-e-s, foulard, laïcité). Le cas échéant, le souligner et refocaliser le débat;
- Faire **barrage au racisme et à l'islamophobie** ;
- **Ne pas laisser instrumentaliser le sujet du féminisme**. On a de vrais combats féministes à mener, restons focus ;
- Donner **la parole aux premières concernées**, ou, si elles n'ont pas l'énergie mentale pour ce faire, d'être des **relais fidèles de leur parole** ;
- **Ne pas oublier nos objectifs féministes et antiracistes** : égalité salariale, réel congé maternité/congé parental, lutte contre la culture du viol, lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les féminicides, lutte contre les discriminations raciales, le racisme ordinaire et la misogynie, lutte contre le contrôle au faciès, l'éducation au consentement, la sensibilisation à la question de l'intersectionnalité, un renforcement des protections pour les personnes LGBTQI+, l'accès pour toutes les femmes** à la formation, à l'emploi, à la politique, au sport, à la sécurité dans l'espace public, etc. Ces questions-là concernent d'autant plus les femmes* musulmanes, étant donné qu'elles subissent des discriminations supplémentaires en raison de leur foulard.

VI. Message aux politicien-ne-s et décideurs : revendications féministes et pistes d'action

Nous, féministes vivant en Suisse, n'avons cessé de répéter nos revendications. Elles sont facilement accessibles, que ce soit sur les différents sites de la Grève des femmes* (suisse, genevoise, etc), ou sur le site des foulards violets. Nous avons fait ci-dessous une liste des revendications.

Il est intéressant de noter que, nulle part dans leurs revendications, les féministes suisses n'ont demandé l'interdiction de la burqa, pour se libérer, bien au contraire, les féministes demandent qu'on cesse de nous donner imposer des injonctions quant à notre manière de s'habiller. Et qui de mieux que les femmes* elles-mêmes, pour savoir ce dont elles ont besoin?

A celles et ceux qui se disent féministes et qui veulent lancer des initiatives ou lancer des politiques, nous les invitons à s'inspirer de la liste de revendications ci-dessous, pour lesquelles nous attendons impatiemment des réponses et des solutions. Nous déplorons le temps et l'argent perdus pour de faux enjeux pseudo féministes tel que l'interdiction de la burqa, alors que tant reste à construire...

Les femmes* sont les seules à pouvoir définir quelles sont les pistes d'amélioration de leur condition. Il n'a été relevé, à notre connaissance, dans aucune prise de position féministe suisse, dans aucun mouvement de grève d'aucun canton la nécessité d'interdire la burqa pour venir en aide aux femmes* opprimées, ni de Suisse, ni d'Afghanistan. Par contre, **les femmes* réclament :**

[Extrait du Manifeste du 14 juin 2019 du mouvement de la Grève féministe³⁷ :](#)

Parce que notre corps nous appartient, nous exigeons d'être respectées et libres de nos choix.

Nous refusons les injonctions omniprésentes tout au long de notre vie. Des tenues vestimentaires nous sont imposées ou interdites.

[D'après les Revendications du 14 juin 2020 du mouvement de la Grève féministe³⁸ :](#)

- un plan fédéral de **lutte contre les violences sexistes, sexuelles et domestiques** en accord avec la Convention d'Istanbul, accompagné d'un **outil fédéral d'évaluation et de suivi du nombre des violences sexistes et des féminicides, terme qui doit être reconnu dans le Code Pénal**
- une **éducation sexuelle sans préjugés dès le plus jeune âge**

[D'après les revendications des Foulards Violets du 14.06.2019³⁹ :](#)

FÉMINISME INTERSECTIONNEL ET SOLIDARITÉ

- que personne **ne parle à notre place** ou ne se montre **paternaliste** à notre égard
- **que personne ne tente de nous instrumentaliser pour justifier une politique raciste ou sexiste**
- **solidarité complète et inconditionnelle entre toutes les femmes***, quelle que soit leur situation de vie, statut légal, choix spirituel, orientation sexuelle et de genre ou situation de handicap

³⁷ <https://grevefeministe-ge.ch/about/>

³⁸ <https://www.grevefeministe.ch/appel/>

³⁹ <https://lesfoulardsviolets.org/nos-revendications/>

NOS DIVERSITÉS VALORISÉES

- de **ne plus être sans cesse renvoyées à un ailleurs fantasmé, une altérité dérangeante et rattachées à des pays dit " musulmans "** comme si nous approuvions d'office leurs réalités et les pratiques condamnables de certains régimes, alors même que nous les critiquons. D'une part, cela permet de légitimer les discriminations à notre égard en prétendant défendre les droits humains dans ces pays. D'autre part, nous sommes ainsi toujours considérées comme étant des " pièces rapportées "

MÉDIAS ET POLITIQUE

- nous refusons de laisser les médias et la société imposer leurs visions réductrices et leurs représentations erronées au sujet du foulard. Ces représentations nous **déshumanisent** et contribuent à **amplifier les violences** faites aux femmes* qui portent le foulard.
- nous appelons les médias à **cesser de parler du voile de ces femmes*, de leurs vies supposées et de leurs intentions présumées en occultant leur parole, leur humanité et leur capacité à l'auto-détermination.**
- nous demandons à ce que l'on s'abstienne de nous attribuer des **intentions fallacieuses et dégradantes**. Nous demandons à ce que l'on arrête de prendre la parole à notre place.

FORMATION, EMPLOI, ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

- un accès à la **formation, à l'emploi, à la pratique des activités sportives et culturelles sans discriminations**
- une société sans entrave au **développement personnel, intellectuel et professionnel** des femmes* portant un foulard

VIOLENCES ET HOSTILITÉS

- que les **violences et hostilités** envers les femmes* qui portent un foulard soient **dénoncées et interdites**, qu'elles ne soient **plus banalisées** et qu'elles **cessent de bénéficier de l'impunité, de l'indulgence et de la complaisance grâce auxquelles elles s'épanouissent aujourd'hui**
- que toute personne **témoin** de ces violences **intervienne** et ne laissent pas faire **l'ignorance, la haine, l'intolérance et la discrimination**
- que les médias **prennent leurs responsabilités** et **cessent de propager la peur, la méfiance et de nourrir ainsi les stéréotypes** envers les femmes* qui portent le foulard. Ces peurs se répercutent de manière violente dans le quotidien de ces femmes*.

D'après les Revendications du 14 juin 2020 du mouvement de la Grève féministe⁴⁰ :

- **investissements dans les services publics**, en particulier dans les soins et l'accueil des enfants et des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- **abolition** de la **spéculation** financière
- augmentation des **salaires** et amélioration des conditions de travail
- retrait d'**AVS 21**
- réduction de l'**âge de la retraite** pour toutes
- un **service public de l'accueil de l'enfance fort**, un financement substantiel, et un véritable congé **maternité, paternité et parental**
- un fonds national qui garantisse une allocation de **chômage** aux employées de l'économie domestique, quel que soit leur statut
- réduire le **temps de travail salarié** sans réduction de salaire et partager le travail non rémunéré
- ralentir le rythme de la vie quotidienne, réduire le temps de travail professionnel, investir dans une **économie respectueuse de nos vies et des écosystèmes**
- favoriser la **production et distribution locale, solidaire et écologique**, pour que nous puissions produire les biens essentiels à la vie selon une logique de souveraineté alimentaire, tout en ayant recours à l'échange international dans un rapport égalitaire complémentaire
- un renforcement des mesures de protection contre les **violences à l'encontre des personnes LGBTQI+**
- un **financement** important et prioritaire pour assurer une **éducation** de qualité et qui promeut l'égalité
- les **mêmes droits** en matière d'accès à la santé, d'allocations perte de salaire et la régularisation de toutes les personnes **sans-papiers**
- le **droit de rester** accordé à toutes les personnes ayant une procédure d'asile en cours en Suisse, la **régularisation** de toutes les personnes sans statut légal et l'**accueil des réfugiés**, notamment en Grèce
- une **représentation paritaire des femmes*** dans toutes les institutions politiques et les organes décisionnels de l'Administration fédérale, cantonale et communale
- la **visibilisation et la valorisation des artistes femmes***

<https://lesfoulardsviolets.org>

Instagram : @lesfoulardsviolets

Facebook: Les Foulards Violets

E-mail : foulardsviolets@gmail.com

A CEUX QUI VEULENT DIVISER LES FEMMES, LES FEMMES RÉPONDENT : "RÉSISTANCE!"

⁴⁰ <https://www.grevefeministe.ch/appel/>